

D2026-042

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

*L'an deux mil vingt-six, le trente du mois d'avril, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Hugo FRANCK, Maire de Royat.*

Date de convocation : 10 avril 2026

Etaient présents : MM. FRANCK Hugo, MERCIER Sophie, MEYER Michaël, SOLOIS Frédéric, JARLIER Marie-Anne, MANSOUR Lionel, SEBBANE Nadia, ROQUIER Samuel, THOREAU Véronique, MANEIN Géraud, MORIN Pierre-François, de ROCQUIGNY Laurence, POINAS-FREYDEFONT Clémence, DE DONNO Aurélien, JOUFFRET Philippe, FORGET Sébastien,

Absents / excusés : VIAL Louis, BIGOURET-DENAES Christine, LUNOT Jean-Pierre

Procurations :  
BOISSERIE René à MEYER Michaël  
LEHOURS Catherine à DE DONNO Aurélien  
BEDEL François à POINAS-FREYDEFONT Clémence  
PUYFAGES Aurélien à SOLOIS Frédéric  
SCHOENIG Leila à THOREAU Véronique  
BEN Mélanie à JARLIER Marie-Anne  
HENG Anne-Elisabeth à MANSOUR Lionel  
PRACROS Claude à JOUFFRET Philippe

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 24 dont 8 procurations

*M. le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; Mme MERCIER Sophie a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.*

**OBJET : Création d'un emploi permanent de rédacteur à temps complet**

Il est rappelé à l'assemblée qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

La délibération doit préciser :

- les grades correspondants aux emplois créés,

D2026-042

- le temps de travail,
- le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L 332-8 du Code général de la fonction publique. Dans ce cas, sont précisés : le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Considérant le dernier tableau des emplois adopté par le Conseil municipal en date du 3 mars 2026,

Vu l'arrêté n° 2026-071 du 12 mars 2026 du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne de la région d'Île de France portant inscription d'un adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe titulaire à la Ville de ROYAT sur la liste d'aptitude des rédacteurs territoriaux à compter du 19 mars 2026,

Considérant que cet agent réalise des tâches de gestion administrative, budgétaire et comptable, missions qui relèvent du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Il est proposé à l'assemblée :

- **de créer** un emploi permanent de rédacteur territorial à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026 ,

- Filière : administrative ,
- Cadre d'emplois : rédacteurs territoriaux,
- Grade : rédacteur territorial,
- Ancien effectif : 2
- Nouvel effectif : 3

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées,**
- **d'inscrire au budget, chapitre 012, articles 64111 à 64118 les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois.**



Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Hugo FRANCK



Official seal of the Municipality of Royat (P. de D.), République Française. The seal features a central coat of arms with a crown, surrounded by the text 'VILLE DE ROYAT (P. de D.)' and 'REPUBLIQUE FRANÇAISE'.

Sophie MERCIER,

Secrétaire de séance

